005-210500237-20211208-2021_12_255-DE Reçu le 10/12/2021 Publié le 10/12/2021



DEL 2021.12.08/255

Thème:

RESSOURCES HUMAINES

DELIBÉRATIONS N°255 CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DÉCEMBRE 2021

Le **mercredi 08 décembre 2021** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Objet:

Modification du tableau des effectifs de la Ville

Convocation:

Date: 01/12/2021

Affichage: 01/12/2021

Étaient présents:

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENAIRE, Annie ASTIER-CONVERSET, Christian JULLIEN, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élisa FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, René MICHEL, Christophe OSTI, Corinne FAURE-BRAC, Hervé BOULAIS, Renaud PONS, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Maud GADÉ, Natalia SERTOUR, Thomas SCHWARZ, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice:

33

Présents:

25

Nombre de

suffrages

exprimés:

33

Étaient représentés :

Éric PEYTHIEU donnant pouvoir à Élisa FAURE
Christian FERRUS donnant pouvoir à Émilie DESMOULINS
Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à Maud GADÉ
Monique OLLAGNIER donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Marie SOUBRANE donnant pouvoir à Renaud PONS
Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Catherine VALDENAIRE
Solange MICHEL donnant pouvoir à Nathalie SERTOUR
Élie HAMDANI donnant pouvoir à Thomas SCHWARZ

Absents excusés:

Éric PEYTHIEU, Christian FERRUS, Michèle SKRIPNIKOFF, Monique OLLAGNIER, Marie SOUBRANE, Sandrine CORDIER, Solange MICHEL, Élie HAMDANI

Secrétaire de séance : Émilie DESMOULINS

Publié le 10/12/2021

VU	Le code général des collectivités territoriales ;
VU	Te code deneral des collectivites territoriales

VU La loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU La délibération 2021.09.08/203 du conseil municipal portant réorganisation du pôle jeunesse et solidarités et validant notamment le transfert des agents du centre de loisirs de Briançon des effectifs du CCAS aux effectifs de la Ville de Briançon;

VU La délibération du conseil d'administration du CCAS DCA 1 du 21/10/2021 portant sur la réorganisation du pôle jeunesse et solidarités;

VU La présentation en conseil communautaire du 18 mai 2021 des axes du Schéma de Mutualisation ;

VU La délibération 2021-52 du conseil communautaire en date du 18/05/2021 portant révision des statuts de la CCB;

VU La délibération 2021.06.02/99 du conseil municipal, portant approbation des axes du Schéma de Mutualisation;

VU La délibération 2021-116 du conseil communautaire, en date du 02/11/2021, portant sur l'adoption du Schéma de Mutualisation de la CCB;

La délibération 2021-117 du conseil communautaire en date du 02/11/2021, portant sur l'adoption des conventions relatives à la mise en œuvre du schéma de mutualisation et autorisant le Ville de Briançon à gérer les services communs dans les domaines des affaires juridiques et marchés publics et de la Direction Générale des Services;

VU L'avis favorable rendu à l'unanimité des membres du Comité Technique lors de la séance du 25 octobre 2021.

CONSIDERANT

La nécessité de modifier le tableau des effectifs de la ville de Briançon afin de pouvoir procéder aux différents transferts entre les différentes collectivités des agents concernés.

005-21@2633x2634208-2021_12_255-DE Reçu le 10/12/2021 ' Publié le 10/12/2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

De modifier le tableau des effectifs de la ville de Briançon ainsi qu'il suit :

- 1) Dans le cadre du transfert des agents du centre de loisirs de Briançon des effectifs du CCAS vers les effectifs de la Ville de Briançon il convient de créer les postes suivants à compter du 01/11/2021:
 - a. **6** postes d'adjoint d'animation à temps complet (35h00 hebdomadaires)
 - b. 1 poste d'animateur à temps complet (35h00 hebdomadaires)
 - c. **2** postes d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à temps complet (35h00 hebdomadaires).
- 2) Dans le cadre du transfert des agents de la médiathèque et du centre d'art contemporain des effectifs de la Ville de Briançon vers les effectifs de la CCB, il convient de supprimer les postes suivants à compter du 01/01/2022 :
 - a. **3** postes d'adjoint du patrimoine à temps complet (35h00 hebdomadaires)
 - b. 5 postes d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet (35h00 hebdomadaires)
 - c. 2 postes d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe à temps complet (35h00 hebdomadaires).
 - d. 1 poste de bibliothécaire à temps complet (35h00 hebdomadaires)
 - e. 1 poste d'adjoint administratif à temps complet (35h00 hebdomadaires).
- 3) Dans le cadre de la création des deux services communs gérés par la Ville de Briançon (Direction Générale des Services et Affaires juridiques et marchés publics) et du transfert des agents de la CCB vers les effectifs de la Ville de Briançon, il convient de créer les postes suivants à compter du 01/01/2022:
 - a. 2 postes de rédacteur à temps complet (35h00 hebdomadaires)

005-210500237-20211208-2021_12_255-DE Reçu le 10/12/2021 Publié le 10/12/2021

- 4) Dans le cadre de la création de quatre services communs gérés par la CCB (accueil courrier et logistique, cabinet, communication, ressources numériques) et du transfert des agents de la Ville de Briançon vers les effectifs de la CCB, il convient de supprimer les postes suivants à compter du 01/01/2022:
 - a. 1 poste d'adjoint administratif à temps complet (35h00 hebdomadaires)
 - b. 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet 50% (17h30 hebdomadaires)
 - c. 1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet (35h00 hebdomadaires)
 - d. 1 pose d'attaché à temps complet (35h00 hebdomadaires)
 - e. 1 poste d'attaché principal à temps complet (35h00 hebdomadaires)
 - f. 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet (35h00 hebdomadaires)
 - g. 1 poste de technicien à temps complet (35h00 hebdomadaires)
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 33

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

RESSOURCES HUMAINES DEL 2021.12.08/255

PUBLIÉE LE: 10 DEC. 2021

Arnaud MURGIA

.e Maire,